

LE PETIT JOURNIACOIS



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE - DÉCEMBRE 2015 - N° 3

EDITORIAL

Bonjour chères Journiacoises et chers Journiacois,

Cette année 2015 aura permis à votre équipe municipale d'acquérir les bases essentielles pour régulariser des dossiers communaux engagés il y a quelques années et surtout d'élaborer plus précisément les projets de cette mandature.

C'est ainsi que l'entretien et la réfection de la voirie communale se poursuivent. 2015 : ce sont 34.000 euros HT qui ont été injectés. Nous poursuivons cette démarche, en menant à bien des procédures d'aliénations et d'acquisitions de chemins ruraux et communaux. 2015 restera aussi comme l'année de prise en charge de l'école en totale autonomie, du fait de la dissolution du Syndicat à Vocation Scolaire et la fermeture définitive de la maternelle de Mauzens-Miremont.

Et qu'il me soit permis également, au nom du Conseil Municipal, de remercier nos associations locales pour leur dynamisme et le dévouement de leurs bénévoles, et quelle unanime satisfaction d'avoir vécu cet été des marchés gourmands, la fête votive, les jeux intervillages et la fidèle soirée jazz. Ce bulletin y consacre une large place.

2016 est donc devant nous et vos élus toujours disponibles à votre écoute. Nous terminerons l'extension du cimetière et la réalisation du site cinéraire, nous renforcerons et améliorerons l'état de certains bâtiments communaux. Nous poursuivrons la sécurisation et l'embellissement du bourg, mais également extra-muros. Ces actions se feront dans la clarté et la transparence.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce «Petit Journiacois» et vous présente mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année.

Michel BOUINET
Maire



Vœux du Nouvel An

Le Conseil Municipal vous invite
à partager le verre de l'amitié

le Vendredi 8 Janvier 2016
à 18h à la salle polyvalente.

L'occasion de rencontrer les élus municipaux et d'évoquer ensemble
les projets et perspectives pour notre village.
Nous comptons sur votre présence et nous vous en remercions par avance.

**Le Conseil Municipal se réunit régulièrement en séance publique.
En voici les principales délibérations adoptées.**

DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE
DU 28 MAI 2015**

D2015/20

Principe de refus de libérer les retenues de garantie avec la société SECA suite à la construction de l'atelier communal, à hauteur de 824,64 €.

ADOPTION UNANIME

D2015/21

Principe de recouvrer la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications pour l'exercice 2015, redevance estimée à 1 200 €.

ADOPTION UNANIME

D2015/22

Principe d'adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

ADOPTION UNANIME

D2015/23

Décisions d'une part de prendre la compétence de délivrance des autorisations d'urbanisme à compter du 1er juillet 2015 et, d'autre part, d'en confier l'instruction des demandes à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme à compter du 1er juillet 2015.

ADOPTION UNANIME

D2015/24

Principe de mettre en place une vente des gravats récupérés sur le site du Calou, base de 6 €/m³ et mandat est donné au Maire d'appliquer cette mesure transactionnelle.

ADOPTION UNANIME

D2015/25

Principe de création de postes à compter du 1er septembre 2015 pour le fonctionnement de l'école et du restaurant scolaire, compte tenu de la dissolution du SIVOS et du transfert intégral de la compétence scolaire à la commune. Bien entendu, les postes précités seront pourvus et affectés en fonction des nécessités de services.

ADOPTION UNANIME

D2015/26

Approbation des tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er septembre comme suit :

Enfant : 2,40 €

Adulte personnel : 3,70 €

Adulte occasionnel : 5,20 €

Mais également approbation du règlement intérieur de la structure applicable à la rentrée 2015.

ADOPTION UNANIME

D2015/27

Validation de la convention de transports scolaires avec le Département de la Dordogne, la

mise en place du ticket unique et d'une participation demandée aux familles dont les enfants utiliseront le bus scolaire.

ADOPTION UNANIME

D2015/28

Régularisation d'un solde créditeur pour la commune versé par les services postaux, montant de 30 €.

ADOPTION UNANIME

D2015/29

Approbation de la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Journiac – Mauzens Miremont dès cette prochaine rentrée scolaire 2015 – 2016.

ADOPTION UNANIME

**SÉANCE
DU 13 AOÛT 2015**

D2015/30

Mise en place d'une convention de servitude de passage de canalisation d'adduction d'eau potable avec Monsieur Claude GONTHIER sur des parcelles privatives, secteurs Chez Régagna/La Fageolle.

ADOPTION UNANIME

D2015/31

Approbation de la nouvelle convention RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) CAMPAGNE – LE BUGUE – JOURNIAC et MAUZENS MIREMONT, qui définira les modalités du fonctionnement scolaire sur le secteur pour l'année 2015 – 2016, et la répartition des frais entre les communes adhérentes.

ADOPTION UNANIME

D2015/32

Approbation du choix de retenir l'entreprise HÉRAUT du Bugue pour réaliser les travaux de voirie 2015 sur la base de 34 577,50 € HT.

ADOPTION UNANIME

D2015/33

Exercice 2015 : Octroi d'une subvention de 80 € au bénéfice de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Journiac.

POUR : 10

CONTRE : 0

NON PARTICIPATION AU VOTE : 1 (M. Maxime)

D2015/34

Adhésion annuelle de 25 € au bénéfice du Souvenir Français.

ADOPTION UNANIME

D2015/35

Renouvellement du contrat aidé, Service AEP, pour 1 an à compter du 1er octobre 2015, et mandat donné à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

ADOPTION UNANIME

D2015/36

Répartition des actifs du SIVOS entre les communes de Journiac et Mauzens-Miremont, basée sur ceux des deux écoles respectives et mandat donné à M. le Maire pour en suivre son application.

ADOPTION UNANIME

D2015/37

Principe de rembourser un agent titulaire du SIVOS dissous, placé en surnombre auprès du Centre de Gestion de la Dordogne, au prorata du nombre d'habitants des deux communes de Journiac et Mauzens-Miremont et mandat donné à M. le Maire pour en suivre son application.

ADOPTION UNANIME

**SÉANCE
DU 27 OCTOBRE 2015**

D2015/38

Principe de fixer une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité sur une base annuelle de 197 €.

ADOPTION UNANIME

D2015/39

Mandat donné à Monsieur le Maire de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière du Calou et son extension en vertu de l'article L2122-22 alinéa 8 du CGCT.

ADOPTION UNANIME

D2015/40

Principe de lancer une consultation par procédure adaptée pour la réalisation d'une clôture d'enceinte, extension cimetière du Calou et de solliciter les entreprises suivantes :

CARPENTIER – RUBIO Maçonnerie, Sainte Alvère
COULAUD Franck, Journiac
DGM GONTHIER, Saint Avit de Vialard
SIMON Patrice, Cendrieux
DMD Simon, Le Bugue

POUR : 10

NON PARTICIPATION AU VOTE : 1 (F. COULAUD)

D2015/41

Approbation du retrait à compter du 1er janvier 2016 de la commune de PLAZAC du SMICTOM et de son adhésion à cette même date au SYGED.

ADOPTION UNANIME

D2015/42

Approbation du plan définitif de financement de la rénovation du monument aux morts avec une subvention du Ministère de la Défense à hauteur de 370 € et une contribution financière du Souvenir Français à hauteur de 370 €.

ADOPTION UNANIME

D2015/43

Recrutement d'un contrat unique d'insertion à la régie AEP, sur la base d'un mi-temps à compter du 1er septembre 2016, avec une prise en charge par l'Etat de 85% pour le financement du contrat précité.
ADOPTION UNANIME

D2015/44

Approbation de la répartition financière définitive de la liquidation du SIVOS entre les deux communes de Journiac et de Mauzens-Miremont au prorata du nombre d'élèves à la rentrée 2014 - 2015.
ADOPTION UNANIME

D2015/45

Principe de remboursement de l'agent titulaire de l'ex-SIVOS en surnombre auprès du Centre de Gestion de la Dordogne, au prorata du nombre d'habitants, 455 pour la commune de Journiac et 333 pour celle de Mauzens-Miremont.
ADOPTION UNANIME

D2015/46

Principe d'étudier le projet d'aliénation d'un chemin rural, secteur de La Fage, en application de l'article L161-10-1 du Code Rural et d'autoriser M. le Maire à engager les démarches à cet effet.
ADOPTION UNANIME

D2015/47

Décision de participer à hauteur de 40% pour la facture liée à la destruction des nids de frelons asiatiques, montant plafonné à 40 €, mesure applicable tout au long de l'année.
ADOPTION UNANIME

D2015/48

Suite aux propositions de Monsieur le Receveur, admissions en non-valeur de créances sur le budget AEP pour un montant global de 1 155,35 €. Ces annulations concernent des exercices depuis l'année 2006.
ADOPTION UNANIME

journiac.mairie@wanadoo.fr

POUR COMMUNIQUER ET ÉCHANGER

Pour communiquer et échanger encore plus efficacement et rapidement, nous vous proposons de récupérer vos adresses personnelles «mail» et par un système de groupe, nous pourrions vous apporter en temps réel infos sur animations, nécrologie, fuites d'eau... Bref une réelle communication digne de notre époque.

Bien entendu, cette démarche ne peut se faire sans votre accord et votre assentiment.

Dès lors, si vous le souhaitez, il faut nous donner votre adresse mail, au secrétariat de la mairie, par voie postale ou sur adresse mail : journiac.mairie@wanadoo.fr

Nous souhaiterions que ce dispositif soit opérationnel pour le 1^{er} mars 2016.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES «VALLÉE DE L'HOMME»

LE SCHÉMA INTERCOMMUNAL

Il est en pleine évolution, compte tenu de la promulgation de la loi Notre du 7 août dernier. Ainsi notre Communauté de Communes Vallée de l'Homme devrait s'agrandir en accueillant le 1^{er} janvier 2017 les deux communes d'Audrix et de Limeuil. Cela représentera un territoire de 15 645 habitants pour une densité de 30,08 hb/km².

A noter également qu'avec l'extension de la Communauté d'Agglomération de Périgueux qui doit absorber l'ancien pays Vernois et donc la commune de Cendrieux, notre commune aura une frontière directe avec la CAP. Qui aurait prédit cela il y a quelques années ?

Nous sommes certainement à l'aube des transformations de nos territoires et nous serons très vigilants pour préserver l'identité et la pérennité de notre village.

Et nous pouvons compter sur toute l'énergie et la volonté du Président Philippe LAGARDE, accompagné des précieux services de la CCVH, pour nous informer et nous aider à anticiper et bien assimiler ces prochaines évolutions de territoires.

ETAT CIVIL 2015

NAISSANCES

Le 19 décembre 2014 est née
Noémie GARRIGUE "Le Bos"

Le 20 octobre 2015 est né
Luc Vincent BAGES "Fontendrieux"

*Nous renouvelons nos félicitations
aux parents et longue vie aux enfants.*

DECES

Le 27 avril : Roger SANTRAN

Le 21 mai : Jacqueline LACHAUD

Le 22 mai : Mauricette ROUBINEAU

Le 11 octobre : Brigitte LAGARDE

*Nous renouvelons à leur famille
ainsi qu'à leurs proches, l'expression
de nos sincères condoléances.*

MARIAGES

Le 9 mai : Yves, Jean, Alain DUHAMEL
et Delphine BLADT "les Mazilloux "

Le 3 octobre : Emmanuel COLLOBERT
et Anne Julie DEPECKER "Bel Air"

*Nous adressons nos félicitations
aux mariés.*

ALIMENTATION EAU POTABLE

Sur cette année 2015, nous avons poursuivi la surveillance et le contrôle du réseau AEP, avec un renforcement du débit, secteur la Fageolle Est. Ces derniers travaux ont été réalisés entièrement en régie communale, grâce à la dextérité de notre personnel et de la mini-pelle très adaptée pour ce type de chantier.

La facturation 2015 est en cours de mandatement, basée sur un nombre d'abonnés de 274 et un total de recettes de 54.068 euros, et dont il faudra en reverser un montant de 10.273 euros à l'agence du bassin Adour Garonne.

La municipalité demeurera attentive à l'évolution du service AEP et son fonctionnement en régie communale, alors que l'on évoque en 2020 un transfert de l'eau et de l'assainissement vers l'Intercommunalité.

L'ANCIEN PRESBYTÈRE

Il vient d'être nettoyé et dégagé, grâce aux bénévoles des associations locales. En effet, depuis cet été, des aménagements intérieurs, étagères, gondoles permettent de stocker petit matériel, fournitures diverses dans un lieu très accessible, à proximité de la salle polyvalente et place du village. Dans l'immédiat cette « maison des associations » répond au besoin légitime du tissu associatifourniacois lui permettant de conforter son rôle moteur de la vie locale.

NOTRE SALLE POLYVALENTE

Elle répond chaque week-end à l'attente des associations locales et des particuliers pour l'organisation d'animations, soirées festives et autres activités.

La municipalité très soucieuse de conforter le fonctionnement de ce bâtiment communal essentiel pour la vie du village, réfléchit pour rénover et isoler le plafond en globalité et améliorer tant soit peu l'acoustique.

En début d'année une réflexion sera engagée sur ce sujet.

SUR LE SITE DU CALOU

Une signalisation bien appropriée précise l'interdiction d'y déposer les encombrants, sous peine de sanction. Rappelons donc qu'ici sont collectés les sacs noirs, les sacs jaunes recyclables, les bouteilles, verres et les livres-revues. Les conteneurs sont régulièrement vidés par le SYGED (ex SMICTOM). Pour le reste, l'accès est libre à la déchèterie du Bugue, équipement public destiné à récupérer tous les types d'encombrants, meubles, déchets verts... Nous comptons donc sur le bon sens et le civisme de chacun.



On compte sur le civisme de chacun



Cette plaque commémorative sera restaurée

AUTOUR DU MONUMENT AUX MORTS

Comme déjà évoqué, la municipalité s'est engagée à rénover la plaque du Monument aux Morts, actuellement dégradé et peu lisible. Projet chiffré à 1850 euros HT, les financements viennent d'être officialisés, d'une part à hauteur de 370 euros par le Ministère de la Défense et d'autre part pour 370 euros par le Souvenir Français. Cette opération sera lancée début 2016, avec en finalité une réalisation programmée pour le 8 mai ; et ce calendrier devrait être respecté.

AUTOUR DE L'ÉGLISE

Il faut remercier le dévouement de notre journalière Odile DOUGNAC qui très régulièrement nettoie et embellit l'intérieur de l'église.

La municipalité a amélioré l'éclairage du chœur, réalisation d'ailleurs saluée par le Père Bruno FABRE lors du dernier office religieux, la messe des chasseurs avec une dizaine de chiens présents, cérémonie qui pourrait être reconduite ici-même l'année prochaine.



La messe des chasseurs

AUTOUR DE L'ÉCOLE

Rentrée studieuse à Journiac autour des deux classes cycles 2 et 3, sous la direction d'Audrey GARRY et de Bérengère DOLLE comme seconde enseignante. Ce sont donc 35 élèves qui animent cette école en regroupement pédagogique intercommunal avec Le Bugue et Campagne. Rappelons que dorénavant les élèves de maternelle sont scolarisés au Bugue et ici à Journiac, le transport scolaire fonctionne parfaitement, de même que le restaurant scolaire et le périscolaire. Précisons que la garderie ouvre ses portes le matin dès 7 heures.

Le mardi et le vendredi de 15h15 à 16h30, les TAPS (activités rythmes scolaires) offrent une gamme d'activités sportives et culturelles.

La municipalité demeure très attachée à la vie de son école et à l'écoute des enseignantes et des familles, et de répondre au mieux et rapidement aux éventuelles interrogations fondées.

A noter déjà depuis cette rentrée l'organisation d'un petit-déjeuner dans le cadre de la semaine du goût et la tenue du traditionnel marché de Noël au profit de la coopérative scolaire, grâce à l'appui des associations locales, de parents et de bénévoles. Cette vie scolaire est ainsi confortée et appuyée par de telles actions et animations.



Bien commencer sa journée d'école !

ACTION SOCIALE

Dans le cadre de ses actions de terrain, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du BUGUE met en place une fois par mois, dans les communes adhérentes, une rencontre et un temps de convivialité qui rassemblent une trentaine de bénéficiaires de l'Aide à Domicile, accompagnés par leurs agents sociaux de terrain.

C'est l'occasion pour chacun de se retrouver autour d'activités ludiques (jeux de cartes, lecture presse et magazines....), mais aussi de discuter, de parler, et de partager histoires et anecdotes.



Un temps de convivialité

Et c'est à JOURNIAC que le groupe vient de se retrouver, accueilli par le Maire Michel BOUYNET, et les présences amicales d'Alain REVOLTE Président du CIAS et de son Directeur Jean-Philippe LAVAL.

LES TRAVAUX DE VOIRIE

Ils se sont poursuivis sur cette année 2015, d'une part la rénovation partielle de voies communales et d'autre part pour d'autres entretiens et consolidation avec du point à temps.

C'est l'entreprise buguoise Hérault qui a assuré cette mission pour un montant global de 34.000 euros HT avec un financement du département à hauteur de 5.200 euros HT.

En 2016 la municipalité continuera cette démarche sur le territoire communal avec comme objectif final sur ce mandat, une restauration complète de son tissu routier communal.



Point à temps au niveau de Laugerie-Bas

A noter que l'entrée de la place du village fera l'objet d'une rénovation de ses bordures et d'une matérialisation adaptée pour en sécuriser ses abords.

LA REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNÉES

Elle va se mettre en application à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3 ans. Une visite sur site le 29 septembre dernier a permis de recenser une quarantaine de concessions susceptibles de relever de l'état d'abandon. Un petit panneau est apposé devant chacune d'entre elles. Deux conditions à remplir juridiquement, ces concessions doivent avoir plus de 30 ans d'existence et aucune inhumation depuis dix ans.

Un procès-verbal, un certificat de notoriété avec une photo pour ces concessions précitées seront consignés, conservés en mairie et consultables le temps de la procédure, impérativement en présence du Maire ou du 1^{er} Maire-adjoint J.Louis Teulet. La municipalité demeurera attentive au respect des règles administratives dans ce domaine très particulier de reprise de concessions en l'état d'abandon dans notre cimetière du Calou.



Concession considérée comme abandonnée

POUR SÉCURISER LE CIMETIÈRE

On notera du côté haut, la pose de garde-corps au niveau des murs de soutènement et des petits escaliers d'accès. De plus un élagage de branches vers le fond du cimetière permet de limiter le dépôt de feuilles sur les tombes et un peu plus de clarté sur le site. Pour la suite, dès que la procédure de reprise sera à son terme au 1^{er} janvier 2019, il sera sans doute possible d'aménager passages et couloirs, en respectant la topographie du lieu.

DÉFENSE INCENDIE



La moto-pompe très vite en aspiration

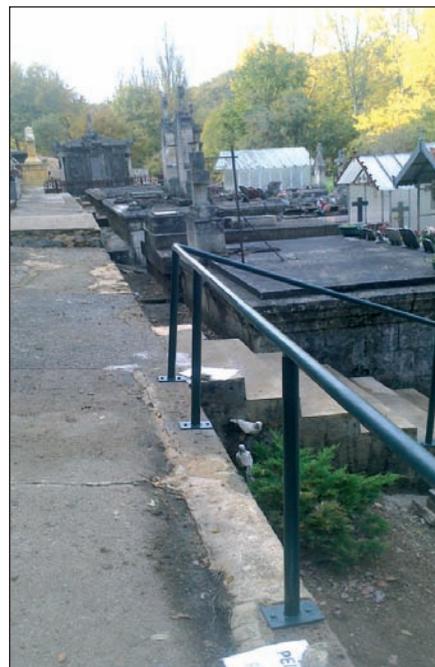
Dans le cadre de la défense incendie communale, la municipalité de Journiac, en accord avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours a mis en place un schéma de points d'eau stratégiques et d'accès aisé pour les véhicules porteurs d'eau. C'est ainsi que depuis plusieurs semaines, sont opérationnels le puisard incendie place de l'Eglise, mais également l'accès à l'étang privé de la famille de Fernand Dougnac, et ici même, a été positionné un branchement très spécifique, permettant aux sapeurs pompiers si nécessité, de pomper aisément, en grande capacité et très rapidement.

Cette réserve située sur la départementale Journiac-Cendrieux a été aménagée avec une signalétique appropriée. Les équipements et tuyauterie ont été pris en charge par le service communal de l'Eau et les premiers tests ont été concluants. La preuve par un exercice qui s'est déroulé à l'initiative du capitaine Pérusin, Chef du Centre d'Incendie et de Secours du Bugue. Une moto-pompe a été positionnée et l'amorçage a été quasi immédiat.

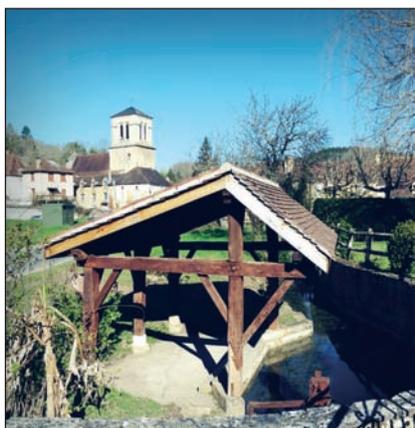
Il faut saluer l'implication de ces propriétaires, qui apportent ainsi une contribution désintéressée à la sécurité civile et surtout à la prévention et protection des biens de leur village.

Cette démarche est à développer, et ici d'autres pistes sont étudiées pour accroître la capacité en réserve incendie sur le territoire communal, des secteurs en sont relativement dépourvus.

Un accès plus sécurisé



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE JOURNIAC



Le lavoir à l'entrée du bourg

Des rencontres régulières depuis juin 2015 sont instituées. Un concert en partenariat avec l'ALCJ et la mairie a été réalisé dans l'église.

L'ouverture de l'église au public, et une exposition sur l'art médiéval ont été tenues à l'occasion des journées du Patrimoine.

Un travail sur les lieux-dits, sur nos anciennes écoles, sur toutes choses qui auraient pu marquer notre histoire, ainsi que des recherches sur l'église qui sont en cours.

L'ASPJ ira à la rencontre des habitants de Journiac afin de collecter des histoires, contes et anecdotes transmises par les «anciens».

M. Gérard FAYOLLE, Président de la SHAP et écrivain, fera une conférence, une date sera communiquée prochainement.

La présidente Maryse MAXIME demeurera attentive à l'aboutissement de ces projets.



Tir à la corde



Qui sciera le plus vite ?

COMITÉ DES FÊTES

Une nouvelle fois, l'été journiacois a parfaitement été maîtrisé par l'équipe du président Cyril LOSTE autour d'une diversité d'animations, les traditionnelles avec marchés gourmands, soirées dansantes et innovation avec les jeux intervillages entre JOURNIAC et MAUZENS-MIREMONT.

Dans une excellente ambiance les deux équipes se sont affrontées sur des épreuves comme la course à la brouette, le sciage de grosses bûches, le tir à la corde ou encore un questionnaire sur les deux villages. Un bouclier a symbolisé cette belle manifestation, à la grande satisfaction du Conseiller Départemental de notre canton Vallée de l'Homme Christian TEILLAC présent aux deux manches, la première ici, et la seconde chez nos amis Mauzencois, grâce à l'association de Vivre Ensemble et sa présidente Eva LASSE-ROTTE.

Et rendez-vous très proche pour le Comité des Fêtes Journiacois, son Réveillon dans la salle polyvalente ce Jeudi 31 Décembre.

Et rendez-vous très proche pour le Comité des Fêtes Journiacois, son Réveillon dans la salle polyvalente ce Jeudi 31 Décembre.

AU FIL DES ARTS



Passion commune et partagée

AU FIL DES ARTS est une association journiacoise très récente, puisque fondée en 2010. Elle est présidée par Odette MARTY.

C'est un atelier qui rassemble une fois par mois une trentaine d'adhérentes autour du professeur Annick LATOURELLE.

Et ici, on fabrique et on travaille autour de la broderie, du patchwork, du cartonnage et de l'encadrement.

Et au bout des magnifiques oeuvres personnalisées.

ASSOCIATION LOISIRS CULTURE DE JOURNIAC



Le jazz prend date à Journiac

Incontestablement la soirée Jazz du 5 septembre dernier a tenu toutes ses promesses.

La salle polyvalente paraissait bien juste pour accueillir le nombreux public, estimé à 180 personnes.

Un programme attrayant avec le groupe Blue Bayou sur une inspiration de musique Cajun et Zydeco de Louisiane, agrémenté d'un menu typique Louisiane, bref le succès était garanti et il a été au rendez-vous.

Et pour le président Christian TEULET et toute son équipe, la satisfaction d'avoir apporté un temps fort dans la dynamique associative et culturelle du village. Rendez-vous est déjà pris pour le Samedi 3 septembre 2016.

Les activités se poursuivent toute la saison autour de la danse de salon, le patchwork, la pâte fimo, les randonnées et autres sorties.

Jeudi 31 Décembre

Réveillon du Nouvel An

Salle polyvalente

▼

Organisé par
**Le Comité des Fêtes
de JOURNIAC**

Informations :
Evelyne au 06 83 10 36 09
ou Cyril au 06 78 23 28 89

sur la page Facebook du Comité,
ou sur le site de la municipalité
www.journiac.fr

AUTOUR DU DERNIER 11 NOVEMBRE



*Recueillement à la stèle des Landettes
route de Cendrieux*



Cérémonie au Monument aux Morts du bourg en présence du Major Daniel LABARRE Commandant de la Communauté de Brigades du BUGUE, du Lieutenant Philippe PARAT représentant le Centre d'Incendie et de Secours, de Jean-Marc MAURY Président de la délégation ANACR du BUGUE, d'Audrey GARRY la directrice d'école et sa collègue Bérengère DOLLE, des écoliers du village, d'élus locaux et de Journiacois.